

le 23 Janvier 2002
Le vingt trois Janvier deux mil deux, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - Mme H.C. CREPINSEK - M. FALLARY - M. L. PHELIPPEAU - M. J. MAZIERE - M. A. FERRET - Mme J. MOUQUET - M. H. ROSSIGNOL
M. G. JOSEPH - M. B. BOURREAU.

Absent excusé : M. B. BOUCHET

Monsieur Joël MAZIERE a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR: Convention fourrière

Monsieur Le Maire donne lecture de la nouvelle convention avec la fourrière et plus particulièrement l'article 6 : " la commune s'engage à verser au Syndicat Intercommunal de la Fourrière une cotisation annuelle calculée sur la base de 0.46 € par habitant"

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- accepte de verser 0.46 € par habitant et par an
 - autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

P.J : convention

ORDRE DU JOUR: participation pour voies nouvelles et réseaux (P.V.N.R)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains - dite "Loi SRU" - dispose, dans son article 46, que les communes peuvent instaurer une participation pour voies nouvelles et réseaux (PVNR).

Cette PVNR, si elle est instaurée, permet à la commune d'appeler les propriétaires des terrains bénéficiaires des créations ou des extensions de voiries, aménagements de voiries et réseaux, à participer au financement de tout ou partie des travaux.

A défaut d'instauration d'une PVNR, les coûts de ces aménagements resteraient à la charge du budget de la commune.

Le montant de cette PVNR peut être fixé par délibération ultérieure, opération par opération.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer pour l'instauration de la PVNR.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'instaurer sur le territoire de la commune la Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux,
 - décide que le montant de cette participation sera fixé ultérieurement, opération par opération.

Ragondins: Monsieur Laurent PHELIPPEAU informe que la campagne de destruction des ragondins est prévue après le 20 février 2002 et demande aux propriétaires concernés de participer à l'apportionnement des affâts.

ORDRE DU JOUR: Heures complémentaires à l'agent d'entretien

Monsieur Le Maire informe que pour les besoins du service, l'Agent d'Entretien, Bruno BERGER est amené à effectuer des heures complémentaires à son temps de travail effectif.

Monsieur Le Maire propose de les lui payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de payer les heures complémentaires à l'Agent d'Entretien sur présentation d'une fiche de travail au taux horaire de son indice mensuel en cours.

Projet d'une piste fourrière.

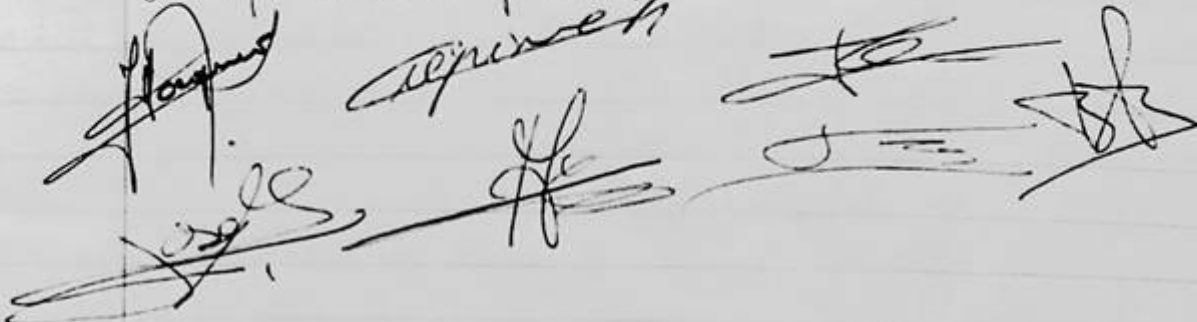
Un projet de création d'une piste fourrière est à l'étude en limite avec la

Commune de Rougnac

le Conseil municipal charge le Maire d'annoncer sur ce sujet.

- Composition du bureau de Vote des Bailleurs et preneurs Sans Ruas.

ont signé les membres présents.



A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the voting bureau.